

### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

MPA-F+

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent lustrant

#### Utilisations déconseillées

Pas de mention.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Festool GmbH  
 Rue: Wertstraße 20  
 Lieu: D-73240 Wendlingen  
 Téléphone: +49(0)7024 804 0  
 Internet: www.festool.com  
 Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
 sds@gbk-ingelheim.de

Téléfax: +49 (0)7024 804 600

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59  
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification SGH	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	1-5 %
	200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.



**MPA-F+**

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 2 de 9

**Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):  
< 5 % Tensides anioniques

fragrances:

BENZISOTHIAZOLINONE

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE

METHYLISOTHIAZOLINONE

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de Carbone (CO).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 3 de 9

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).  
Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Élimination conformément aux prescriptions légales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail.  
Observer mode d'emploi.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Aucune information disponible.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Aucune information disponible.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Entreposer à la température ambiante.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent lustrant

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	



### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 4 de 9

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Sol	28 mg/kg	
Eau de mer	140,9 mg/l	
Sédiment marin	552 mg/kg	
Sédiment d'eau douce	552 mg/kg	
Eau douce	140,9 mg/kg	

#### Conseils supplémentaires

Donnée non disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

##### Protection des yeux/du visage

En cas de risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection assurant une protection complète des yeux

##### Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle), 0,5 mm. Temps de perméation: 480 min.

Crème protectrice pour peau.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

##### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 5 de 9

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	6-8
<b>Modification d'état</b>	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	58,5 °C
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu
<b>Inflammabilité</b>	
solide:	Non applicable.
<b>Dangers d'explosion</b>	
Produit non explosif.	
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
solide:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	
Ne propage pas le feu.	
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	Env. 1,0 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Non applicable.
Hydrosolubilité:	Soluble.
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
Non déterminé.	
Coefficient de partage:	Non déterminé.
Viscosité dynamique:	Non déterminé.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Teneur en solvant:	Non déterminé.

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

aucune réactivité inhabituelle n'est connue



### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 6 de 9

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Inconnus.

#### 10.5. Matières incompatibles

Inconnus.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de Carbone (CO).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	orale	DL50 mg/kg	5280	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	Lapin		

##### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité



### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna (puce d'eau)	
	Toxicité bactérielle aiguë	((5175) mg/l)				

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
		95%	21		
		99,9%			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,19		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Si possible le recyclage est préférable à l'élimination.

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

#### L'élimination des emballages contaminés

Élimination conformément aux prescriptions légales.



### MPA-F+

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 8 de 9

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN)**

##### 14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): < 6 %

###### Prescriptions nationales

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Chapitre: -

##### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk





**MPA-F+**

Date de révision: 22.03.2016

Code du produit: 11912-0023

Page 9 de 9

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

